Annexe 1 : Modif Covid-19 - Sous-Fonction 8790

Dépenses Covid 8790 :
12.515.000 €

Dépenses complémentaires en matière d'aides sociales et de personnel encadrant ces mesures : 7.001.300 €

Aides générales Covid : 4.453.500 €
Personnel DAS suppl . Covid : 387.300 €
Prime 50 € (juillet à décembre) : 1.928.100 €
Aides alimentaires : 232.400 €

Dépenses de personnel : 1.497.500 €

1) Coût Pers suppl pdt crise sanitaire (03 à 08/2020) : de l'ordre de 393.800 €
2) Paiment prime télétravail avril à août : 90.000 €
3) frais d'intérim : 5.000 €
4) Primes Covid octroyées aux agents de premières lignes (DESM, Linge,...) : 1.008.700.€

Dépenses diverses : 901.000 €

en fonction des rapports d'engagement établis, des commandes passées ou des factures payées durant la crise sanitaire (frais de déplacement du personnel, frais
d' alimentation pour le personnel, gels, pdt d'hygiène, pdt pharmaceutiques, protection individuelle (masques, gants, blouses, lunettes de portection ...), vaiselles jetables, déchets hospitaliers, location de véhicules pour transport du linge,...)

Exonération de Loyers : 575.900 €

Reprise au CPAS des agents sous contrat art 60 pdt crise Covid : 147.400 €

Prise en charge coût Covid Maisons de quartier : 54.500 €

Prélèvement de 2.132.100 € du subside Cocom non consommé en 2020 pour alimenter un fonds spécifique qui sera utilisé pour justifier des dépenses en 2021. Il s'agit du volet B (projets) pour 1.470.400 € ainsi que des 30% du volet A consacrés à l'octroi d'aides complémentaires (661.700 €)

Dépenses d'investissement

Dépenses diverses (informatiques, vélos,...) : 205.300 €

Financement des dépenses Covid 8790 :
12.515.000 €

Les financements retenus dans cette modification budgétaire devront peut-être être revus dans le compte en fonction de l'obtention ou non du subside européen .
Aucune réponse de leur part obtenue à ce jour

Subside fédéral (doit être justifié pour fin 2020) : 7.001.300 €

Aides générales Covid : 4.840.800 €
Prime 50 € : 1.928.100 €
Aides alimentaires : 232.400 €

Subside régional Cocom 2020-2021 :
Enveloppe de 30.000.000 € (peut être justifiée jusque fin 2021)
12,25% de l'enveloppe pour Bruxelles **= 3.675.900 €**

dont **Volet A** : **dépenses courantes supplémentaires Covid** : **2.205.500 €** dont :
- 30% dédiés à l'octroi d'aides compl. : 661.700 € => 2021
- 70% soit 1.543.800 € financeront :
a) bien-être et équipement pers (15% soit 330.800 €)
b) dépenses de personnel (10% soit 220.500 €)
c) dépenses Covid (45% soit 992.500 €)

dont **Volet B** pour **affectation spécifique** de guidance énergétique, de soutien au logement, de médiation de dette, d'aide alimentaire,... via convention : 1.470.400 € (=> 2021)
dont 35% projets de lutte contre la sous protection sociale et non-accès aux droits et 65% projets Covid-19 : diverses thématiques

Provision Covid-19 : utilisation de la provision pour financer le solde non subsidié soit 1.632.500 €

Financement par le fds d'investissements à concurrence de 205.300 € si nous n'obtenons pas le subside EUR